

<b>Zeitschrift:</b>	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
<b>Herausgeber:</b>	Société de communication de l'habitat social
<b>Band:</b>	37 (1965)
<b>Heft:</b>	12
<b>Artikel:</b>	Formation de l'architecte
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-125924">https://doi.org/10.5169/seals-125924</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Formation de l'architecte

Vœux émis par les architectes  
à l'occasion du VIII<sup>e</sup> Congrès de l'UIA

42

1. Que les pouvoirs publics prennent conscience de l'importance de l'architecture et de l'urbanisme dans la vie d'une nation et consacrent les moyens nécessaires à la formation des hommes qui en seront responsables.
2. Que l'opinion publique soit informée dès l'enfance des problèmes d'architecture et d'urbanisme et qu'elle y soit préparée dès l'école.
3. Que les programmes pédagogiques s'attachent à stimuler chez les jeunes le besoin naturel de création et multiplient les occasions de développer la sensibilité, l'ingéniosité et l'imagination.
4. Qu'avec l'aide des architectes, les maîtres de l'enseignement de base soient initiés aux problèmes d'architecture et d'urbanisme.
5. Que l'UNESCO, avec l'aide de l'UIA, s'attache à la réalisation du vœu qui précède.
6. Que les adolescents soient informés du caractère de la profession d'architecte et des moyens d'y accéder.
7. Que l'entrée dans les écoles d'architecture soit subordonnée à un niveau suffisant de culture générale et scientifique.
8. Que pour permettre les contacts personnels indispensables entre maîtres et élèves, le corps enseignant des écoles d'architecture soit suffisamment important et qualifié.
9. Que les professeurs et les étudiants en architecture puissent travailler en commun avec ceux d'autres disciplines.
10. Que les études fonctionnelles, structurelles et plastiques soient menées parallèlement pour habituer les élèves à penser l'architecture comme un tout.
11. Que la formation scientifique et technique des architectes fasse l'objet d'un enseignement spécifique.
12. Que l'architecture soit enseignée avec le constant souci de l'intégration dans le milieu socio-économique et l'environnement physique.
13. Que l'enseignement de l'urbanisme soit considéré comme l'une des composantes de la formation complète de l'architecte.
14. Que l'information et le perfectionnement soient tenus pour indispensables pendant toute la carrière d'un architecte.
15. Que soient organisés des stages ou séminaires de perfectionnement et de recyclage pour les architectes et pour les professeurs.
16. Que soient réunies des équipes d'architectes, de techniciens et de spécialistes des sciences humaines et économiques en vue de l'étude complète de cas concrets.
17. Que soient créés, sous la responsabilité des architectes, des centres ou instituts de recherches architecturales et urbanistiques pour développer la recherche fondamentale et la recherche appliquée.
18. Qu'il soit recommandé aux pays en voie de développement de créer leurs propres écoles d'architecture et que l'assistance technique porte sur l'organisation et le fonctionnement de ces centres d'enseignement.
19. Que l'UIA assure des contacts permanents avec l'Union internationale des étudiants en architecture, pour toutes les questions d'intérêt commun, et notamment en matière de programmes d'études, de problèmes d'échanges, de stages et de bourses.
20. Que soit encouragée la publication à l'usage des écoles d'architecture d'un bulletin international d'information et de documentation.
21. Que soit institué au sein de l'UIA un organisme permanent d'étude des problèmes de la formation architecturale.

---

Au lieu de l'habiller d'un avant-mur en plaques ou en briques, un bâtiment en bois peut aussi être revêtu d'un treillis métallique avec enduit. Ce treillis sert de support à l'enduit qui absorbe les tensions apparaissant dans le bois qui «travaille». On a répandu sur le treillis des fragments de briques, ce qui augmente l'adhérence de l'enduit. Un tel genre d'enduit est d'une application très ancienne sur les constructions en bois; à l'ère du baroque on se servait déjà de cette méthode pour donner à un bâtiment en bois massif l'apparence d'une maison de pierre. Appliquant la technique de la structure, les têtes de poutre des ouvertures des parois latérales et médianes ont été transformées en pilastres pompeux. Mais une telle façade représentait également l'objet rêvé pour un peintre de fresques.